

EXCENEVEX

QUESTIONNAIRE DU LAC POUR TOUS AUX LISTES CANDIDATES AUX ELECTIONS MUNICIPALES 2020

QUESTIONS D'ORDRE GENERAL :

L'application de la loi sur la « servitude de marchepied » est du ressort de l'état. Jusqu'à présent, les autorités préfectorales ont insuffisamment pris d'initiatives pour défendre cet accès public de droit. Nous avons établi des contacts réguliers avec ces autorités afin de les inciter à être plus actives. Plusieurs dossiers sont en cours et laissent espérer des progrès notables.

La DDT demande en tous cas aux collectivités publiques l'application exemplaire de cette loi ce qui a abouti à des progrès notoires par la suppression de points de blocages publics ou parapublics.

Nous incitons aussi les élus locaux à prendre leur part dans une plus grande ouverture au public du littoral, du fait d'une bonne connaissance des lieux.

Comme nous l'avons déjà fait lors des municipales 2014, nous intervenons donc dans le cadre de ces élections 2020 pour questionner les différents candidats sur la politique qu'ils comptent mettre en œuvre pour le mandat à venir tant au niveau communal qu'au niveau intercommunal.

1. D'où cette première question : êtes-vous prêt au niveau communal comme au niveau intercommunal à vous engager pour une politique volontariste d'ouverture à tous du Littoral (marchepied, accès publics aux rives et accès à l'eau) ?

Réponse de Mme Christelle BEURRIER (liste « Excenevex Ensemble pour Bien Vivre »)

Oui, aux deux niveaux. L'accès du public au lac est une priorité dans le programme de la liste « Excenevex Ensemble pour bien vivre ».

Réponse de M Pierre FILLON

1 En matière d'ouverture du littoral au public, nous avons évolué et montré que des efforts ont été faits

Sur l'ensemble du littoral, chaque fois que les berges le permettent, des passages sont ou vont être aménagés.

2. Etes-vous prêts au niveau communal à contacter l'ensemble des propriétaires riverains du Lac afin de les inciter au respect de la servitude de marchepied ?

Réponse de Mme Christelle BEURRIER (liste « Excenevex Ensemble pour Bien Vivre »)

Nous agirons pour que la servitude de marchepied soit respectée et praticable en toute sécurité sur la façade lacustre de la commune.

Nous proposerons aux propriétaires privés des rencontres afin de connaître leur position, les sensibiliserons au respect règlementaire de droit de passage sur la servitude de marchepied et nous inciterons dans une démarche de médiation à parvenir à un accord en faveur de la marche sur la servitude.

Dans le cadre de Thonon agglomération, nous pouvons également envisager la perspective d'une inscription de la servitude de marche pied dans un itinéraire commun aux communes lacustres pour le rendre éligible au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) et donc aux financements et soutiens des partenaires, notamment le Département de la Haute Savoie.

Dans ce cas, cela suppose une action conjointe des élus communaux comme facilitateurs dans la prise de contact aux côtés de la collectivité intercommunale pour porter l'inscription de cet itinéraire qui oblige à signer une convention tripartite entre Thonon agglomération / le propriétaire et le Département de la Haute Savoie.

Réponse de M Pierre FILLON

2 Pour notre commune, le seul propriétaire injoignable est le ou les propriétaires des Marterets, et vous savez que ce bien sera acquis par le Conservatoire du Littoral prochainement. Le directeur du Conservatoire s'est engagé à réaliser à la suite le cheminement.

La gestion du Littoral comporte plusieurs aspects : en particulier, l'entretien des rives : la loi prévoit que cet entretien est du ressort du propriétaire riverain ; une modification de la loi de juillet 2019 donne aux collectivités locales la possibilité légale de participer à cet entretien. De façon générale, il nous semble important que plusieurs compétences concernant la gestion du littoral puissent être assurées par les 2 collectivités intercommunales que sont « Thonon aggro » (côté « OUEST ») et la CCPEVA (côté « EST ») qui auraient à charge :

- Les questions de l'entretien
- La signalétique des accès au Lac ainsi que la signalétique en bord de Lac informant les promeneurs
- L'aménagement des passerelles franchissant les différents cours d'eau (la passerelle sur la Dranse ferait l'objet d'un dossier spécifique).
- La police : ce qui comprendrait la prévention mais aussi l'intervention en cas d'incivilités répétées.

3. Etes-vous prêts à demander au niveau intercommunal que les questions liées au littoral (voir ci-dessus : entretien, signalétique, passerelles, police) soient gérées au niveau des 2 communautés de communes.

Réponse de Mme Christelle BEURRIER (liste « Excenevex Ensemble pour Bien Vivre »)

Notre liste souhaite mutualiser certains projets avec toutes les communes de la presqu'île et pourquoi pas avec toutes celles du littoral. L'entretien de la servitude de marchepied et la police feront partie des projets possibles de mutualisation. Il nous paraît effectivement pertinent de réfléchir à la prise en charge de la signalétique à un niveau 2 pour une meilleure cohérence et lisibilité pour les promeneurs. Les aménagements spécifiques pourraient être réservés au niveau 2 uniquement pour des points stratégiques de rupture de continuité qui présenteraient des contraintes ou objectifs particuliers. La commune me semble être l'échelon d'efficacité et de réactivité plus opérationnel pour les aménagements mineurs.

Réponse de M Pierre FILLON

3 Votre question sera à poser aux prochains élus de l'interco, mais cette question a déjà été posée pour les travaux envisagés de renaturation des berges lacustres d'Excenevex

L'été passé, « Le Lac Pour Tous » a contribué à l'enquête publique de la révision du SCOT. Nous avons proposé une prescription réglementaire, en nous inspirant de la législation concernant les accès publics au littoral maritime, d'inscrire dans les textes l'obligation de trouver un accès au Littoral au moins tous les 500 mètres.

4. Pouvez-vous porter cette demande au niveau des structures intercommunales habilitées à statuer.

Réponse de Mme Christelle BEURRIER (liste « Excenevex Ensemble pour Bien Vivre »)

Nous pouvons porter cette demande d'accès tous les 500 mètres pour rejoindre l'espace lacustre et tendre à lui trouver réponse dans la mesure où des concrétisations possibles sont préalablement étudiées et réalisables.

Réponse de M Pierre FILLON

4 voir point 3

5. Pourriez-vous associer et sous quelle forme l'association « Le Lac Pour Tous » à la réflexion et aux décisions dans le sens d'une politique volontariste.

Réponse de Mme Christelle BEURRIER (liste « Excenevex Ensemble pour Bien Vivre »)

Notre liste propose l'institution d'un comité citoyen et de commissions extra communales de travail. Des représentants de l'association « Le Lac Pour Tous » pourront être invités en qualité de personnes morales qualifiées.

Pour certains travaux légers de débroussaillage, nous pourrions également nous associer et pourquoi ne pas mobiliser la jeunesse pour les sensibiliser à la protection des rivages par le biais d'un chantier éducatif, proposition de notre programme ou encore par un chantier citoyen de service d'intérêt général.

Réponse de M Pierre FILLON

5/6/7/8

La nature des terrains, pour ce qui concerne la commune d'Excenevex, peut permettre le passage de déplacements doux.

Il reste que certains passages resteront difficiles et sportifs à moins de travaux modifiant les profils.

6. En fonction des particularités de votre Commune, quels objectifs pouvez-vous fixer au terme de votre prochain mandat si vous étiez désigné Maire et avec quel échéancier ?

Réponse de Mme Christelle BEURRIER (liste « Excenevex Ensemble pour Bien Vivre »)

La transition écologique est l'objectif N°1 de notre programme. La protection et l'aménagement intégré des rivages sera abordé dès la première année du prochain mandat. Les rencontres avec les propriétaires privés, l'aménagement de la continuité du Pré Cottin vers Rovorée seront mis en priorité coté servitude. Des actions et campagnes de prévention et de sensibilisation de l'écosystème de l'espace littoral seront menées d'ici 2021/22 en accord avec les attentes du label Pavillon Bleu à la grande plage.

Réponse de M Pierre FILLON

5/6/7/8

La nature des terrains, pour ce qui concerne la commune d'Excenevex, peut permettre le passage de déplacements doux.

Il reste que certains passages resteront difficiles et sportifs à moins de travaux modifiant les profils.

7. Etes-vous prêts à mener une politique communale et intercommunale volontariste de protection des paysages et des vues sur le Léman ?

Réponse de Mme Christelle BEURRIER (liste « Excenevex Ensemble pour Bien Vivre »)

Nous solliciterons l'intervention du Conservatoire du littoral pour l'acquisition des dernières fenêtres vertes présentes sur le littoral de notre commune. Nous positionnerons notre commune et participerons aux nombreuses initiatives et actions menés dans le cadre du Géopark. Nous serons prêts à évoquer l'intégration de la servitude de marche pied dans les itinéraires du schéma directeur de randonnée de Thonon agglomération au PDIPR

Réponse de M Pierre FILLON

5/6/7/8

La nature des terrains, pour ce qui concerne la commune d'Excenevex, peut permettre le passage de déplacements doux.

Il reste que certains passages resteront difficiles et sportifs a moins de travaux modifiant les profils.

8. Etes-vous prêts à mener une politique communale et intercommunale volontariste pour développer les déplacements doux suivant le Littoral ?

Réponse de Mme Christelle BEURRIER (liste « Excenevex Ensemble pour Bien Vivre »)

La poursuite et la continuité de la voie verte cyclable sud Léman est une priorité pour notre liste afin d'inciter à la mobilité active dans un espace sécurisé et continu. La marche et le vélo sont bénéfiques pour la santé, le bien être, propices au tourisme vertueux et participent à répondre au défi de santé publique et à l'enjeu climatique. Il est urgent d'augmenter la part modale à vélo ou pédestre et concilier ceux-ci à d'autres modes de transports publics. C'est pourquoi, les déplacements doux doivent impérativement intégrer le schéma directeur de la mobilité de demain de Thonon agglomération. Il doit également prévoir les abris et services dédiés aux cyclistes et aux pratiquants de la marche.

Réponse de M Pierre FILLON

5/6/7/8

La nature des terrains, pour ce qui concerne la commune d'Excenevex, peut permettre le passage de déplacements doux

Il reste que certains passages resteront difficiles et sportifs à moins de travaux modifiant les profils

QUESTIONS D'ORDRE SPECIFIQUE

Comment envisagez-vous de mettre en œuvre les aménagements nécessaires à la pratique du marchepied ?

- a) Dans la zone située entre le Pré-Cottin et le domaine de Rovorée

Réponse de Mme Christelle BEURRIER (liste « Excenevex Ensemble pour Bien Vivre »)

L'effort principal pour Excenevex se situe dans l'aménagement et la continuité entre le Pré Cottin et le Domaine de Rovorée- la Chataignière. Les travaux qui ont été déjà réalisés ne sont pas sécurisés. Nous reprogrammerons un aménagement qualitatif de la servitude dans cette zone. Une famille à l'heure actuelle avec un enfant jeune ne pourrait pas l'utiliser en toute sécurité.

Réponse de M Pierre FILLON

Entre le Pré Cottin et Rovorée, il restera le talus Dauvet qui est en cours d'aménagement et la remontée sur les Marterets qui sera propriété du Conservatoire qui préemptera

- b) Dans la zone du Vion qui doit être renaturée et en aménageant une passerelle sur le Vion.

Réponse de Mme Christelle BEURRIER (liste « Excenevex Ensemble pour Bien Vivre »)

Nous resterons vigilants sur l'entretien de la partie déjà réalisée entre le cours d'eau du Vion (limite territoriale avec la commune de Sciez) et le débarcadère du centre bourg. Nous réétudierons la possibilité d'aménager une passerelle au-dessus du Vion, passerelle qui existait autrefois en lien avec le syndicat de copropriété de Coudrée et/ou la commune de Sciez.

Réponse de M Pierre FILLON

Un Port de plaisance est envisagé à Excenevex, son implantation et sa réalisation peuvent impacter le paysage et la vie locale :

- a) Etes-vous favorable ou défavorable à la création du port de plaisance en face du Pré-Cottin ?

Réponse de Mme Christelle BEURRIER (liste « Excenevex Ensemble pour Bien Vivre »)

Le projet de port de plaisance en face du Pré-Cottin nous pose de nombreuses questions, en premier lieu en terme de protection de l'écosystème lacustre faune, flore mais aussi géologique, et en deuxième lieu pour des questions sécuritaires dans un endroit bien exposé à la bise notamment. Cet endroit est bien connu par les pêcheurs et navigateurs qui sont très perplexes quant à cette solution. Nous demanderons donc à voir en toute transparence tous les éléments de ce dossier mené par le maire en place actuellement, son premier adjoint et le secrétaire général en partenariat avec l'Etat et Thonon Agglomération. La qualité du paysage ne doit en aucun cas souffrir de cet aménagement.

Réponse de M Pierre FILLON

Je suis évidemment favorable à un port paysagé qui permettra de regrouper les anneaux dispersés et ainsi renaturer les rives en créant une roselière et des lieux de nidification, notamment au Bellevue

L'acquisition par le Conservatoire des Marterets facilitera l'accès à la petite plage, à condition que cela ne provoque pas des parkings sauvages le long de la D25

- b) Si vous êtes défavorable, envisagez-vous une simple restructuration des petits ports existants en une seule unité intégrant la servitude de marchepied ?

Réponse de Mme Christelle BEURRIER (liste « Excenevex Ensemble pour Bien Vivre »)

Oui, c'est plutôt la solution que nous allons devoir envisager ! Nous allons d'abord étudier collégalement les possibilités qui s'offrent à notre commune. Notre priorité est de trouver une solution pour retrouver sur notre commune des places pour les petits bateaux des habitants, résidents secondaires ou vacanciers hébergés actuellement en période estivale dans le port du Vion. Ce cours d'eau est programmé pour une renaturation complète par Thonon agglomération dans le cadre du contrat de gestion. Enfin, pour rappel, Excenevex a également sur son littoral le port du Moulin, qui héberge actuellement quelques bateaux en saison estivale et le club d'aviron. Cet emplacement doit également être considéré à son juste potentiel. Quel que soit le projet retenu, la servitude de marchepied doit être intégrée, c'est d'ailleurs une recommandation formelle et écrite du préfet de la Haute Savoie.

Réponse de M Pierre FILLON

Seriez-vous d'accord pour intégrer dans le réaménagement du port de plaisance des zones naturelles pour la biodiversité et en particulier de nouveaux espaces favorables à la nidification des oiseaux du lac ?

Réponse de Mme Christelle BEURRIER (liste « Excenevex Ensemble pour Bien Vivre »)

La création ou le réaménagement du port doit s'inscrire dans une démarche environnementale exemplaire en répondant aux critères du label Pavillon Bleu, dont la plage fait également l'objet. La « digue de protection » serait naturelle et ainsi favorable au stationnement et à la nidification des oiseaux du lac. La servitude de marche pied devrait pouvoir s'intégrer dans un espace très naturel également. Notre lac et ses berges sont un lieu essentiel à la nidification et à la migration des oiseaux, nous devons agir pour offrir le cadre naturel propice à leur bonne condition.

Réponse de M Pierre FILLON

Allez-vous faciliter l'accès aux petites plages situées au Nord-Ouest de la commune depuis la route d'Yvoire ?

Si oui, comment allez-vous procéder ?

Réponse de Mme Christelle BEURRIER (liste « Excenevex Ensemble pour Bien Vivre »)

Oui, nous voulons revitaliser les rivages dans la zone Nord Ouest de la Commune. Nous allons négocier des accès au lac avec certains propriétaires privés et avec le Conservatoire du littoral. Nous devrions pouvoir permettre de nouveaux accès au lac notamment vers les petites plages. Ces accès seraient propices aux ballades sur la servitude de marche pied mais aussi à une offre plus qualitative de zone de baignade, de loisirs nautiques vertueux de l'environnement. Le littoral d'Excenevex et ses plages doivent être portées vers l'exemplarité environnementale, propice à la qualité de vie de tous les êtres vivants, dans une dynamique de référence qualitative touristique qui diffuse au reste de notre territoire lémanique.

Réponse de M Pierre FILLON

Le Conseil d'Administration du « LAC POUR TOUS »

Olivier ANTOINE

Jean-Luc CROCHET

Jean-Paul LUGRIN

Luce ARNOLD

Alain GAGNAIRE

Claude MATHIEU

Chantal BONNAZ

Michèle HOTELIER

Sylvie VOIRE